

SEUL

Syndicat Étudiant Unitaire et Laïque

Non à la présélection des lycéens !

Pour une inscription de droit et de fait des titulaires du bac dans la filière et l'université de leurs choix !

Depuis 2006, le gouvernement cherche à imposer une présélection des lycéens avant l'entrée à l'université. Ce projet s'inscrit pleinement dans la mise en place des pôles d'excellence universitaire prévus par le rapport Hetzel (octobre 2006) qui comprend la sélection des étudiants à l'entrée de la première année de licence. L'objectif est de créer des pôles universitaires « compétitifs sur le marché mondial de l'éducation », dont le symbole est la liste établie chaque année par l'université de Shanghai. Ceci passe par une sélection accrue par les universités. Ainsi, comme le rappelait Gilbert Béréziat, ancien président de Paris VI et délégué général du plus grand pôle d'excellence, Paris Universitas, « *les bacheliers devraient avoir le droit de déposer des dossiers où ils veulent et les universités celui de les refuser* »¹. L'Alliance Paris Universitas (APU), née de la fusion des universités de Dauphine (P9), Assas (P2), Sorbonne nouvelle (P3), Sorbonne (P4), Pierre et Marie Curie (P6) et de l'Ecole pratique des hautes études en Sciences sociales (EHESS) et de l'ENS Ulm dispose d'un budget de 1,5 milliard d'euros pour 70 000 étudiants, 358 laboratoires de recherche et le plus gros volume d'articles scientifiques en Europe².

Le hic ? Quand on additionne l'ensemble des étudiants de ces établissements, on dénombre 170 000 étudiants et l'APU n'en attend que 70 000. Que deviennent les 100 000 étudiants restés sur le carreau ?

Le retour du contrôle continu par la petite porte.

Une première réponse réside dans la mise en place de la présélection dès février des lycéens titulaires du baccalauréat. La circulaire n° 0607071 du 9 novembre 2006 sur l'orientation active présente cette mesure. Afin d'éviter un nouvel échec après la mobilisation lycéenne contre le projet Fillon, le gouvernement décide de passer par la petite porte. S'appuyant sur l'autonomie des universités et des lycées, il offre la possibilité aux établissements, s'ils le souhaitent, de mettre en place cette orientation. En quoi consiste-t-elle ?

La pré-inscription dès février est divisée en deux phases. La première est une procédure de formulation d'un ou plusieurs vœux par le lycéen et la seconde consiste en un dispositif d'orientation. Cette procédure concurrence ainsi directement la procédure RAVEL qui permet aux lycéens de s'inscrire dans l'enseignement supérieur. En effet, pour le moment, la pré-inscription est simplement indicative. Cependant, une fois adoptée et généralisée, cette procédure peut devenir très rapidement contraignante et dès lors la procédure RAVEL, qui permettait à tout titulaire du Baccalauréat de s'inscrire dans l'université et la filière de son choix, n'aura plus de raison d'être.

Concrètement, le dossier de pré-inscription doit être rempli dès le début du second semestre de terminale. Ce dossier comprend les notes et appréciations de l'année de première (dont les notes obtenues à la première session du baccalauréat) et du premier trimestre de terminale ainsi que le projet professionnel, le cursus et les universités retenues par le lycéen. Ce dossier est transmis aux établissements d'enseignement supérieur retenus. Dans le même temps, un conseil de classe d'orientation étudie les choix de l'élève et émet un avis sur ces choix, qui lui est ensuite transmis. Il faut savoir que l'examen du dossier se fera au regard du parcours scolaire mais aussi en fonction de son projet professionnel. Qui aujourd'hui, au lycée a un projet professionnel abouti ? Qui sait quel métier il souhaite exercer plus tard ? Entre les rêves et la réalité, les universités se proposent de faire le tri... En imposant

1 Gilbert Béréziat : « Les grandes écoles, c'est du poujadisme », *Le Figaro*, édition du 15/10/2007.

2 Gilbert Béréziat, un fédérateur pour les universités parisiennes, *Le Figaro*, édition du 15/10/2007.

cette procédure, le gouvernement impose le contrôle continu. En effet, les lycéens sont jugés sur leurs résultats tout au long de l'année avant même l'obtention du baccalauréat, ce qui permet de débiter le démantèlement de son contenu national.

Une sélection par la démotivation.

Chaque université est de plus libre de fixer ses critères de sélection pour accepter ou refuser un dossier. Dès lors l'inscription de droit prévue à l'article L. 612-3 du code de l'éducation qui dispose que « *tout candidat est libre de s'inscrire dans l'établissement de son choix* » devient un mythe. En effet, même si le gouvernement rappelle que « *l'avis qui lui sera donné n'aura d'autre valeur qu'un conseil.* », ce dernier se fixe comme objectif que « *50% d'une classe d'âge soit titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur. Pour que cet objectif soit atteint, il est essentiel que les formations courtes professionnalisées (S.T.S. et I.U.T.) jouent pleinement leur rôle* ». Il veut ainsi limiter le nombre d'entrées en première année de licence à l'université en les « *incitant* » à préférer des filières courtes professionnalisantes de type IUT. Comment le gouvernement compte-t-il inciter les lycéens ? Par la démotivation. Deux voies sont utilisées.

D'une part, en menant une bataille des statistiques : les universités doivent désormais « *communiquer les taux de réussite et les taux d'insertion professionnelle de leurs formations, y compris en fonction des filières par la mise à disposition d'informations appropriées aux élèves et à leurs familles, conformément aux dispositions de l'article L. 612-1 du code de l'éducation. Ils préciseront également leurs capacités d'accueil.* ». En regardant ces statistiques, on se rend compte que les baccalauréats professionnels ont moins de chances de réussir que les baccalauréats généralistes. Sarkozy pratique une nouvelle fois le double langage lorsqu'il explique très sérieusement qu'« *il faut des passerelles. On doit pouvoir choisir tôt mais le choix doit être réversible. Je ne vois pas pourquoi il faut faire S pour faire médecine ou les meilleures écoles d'économie. Les mathématiques ne peuvent pas être le seul critère.*³ ». L'objectif est au contraire de créer des « *parcours-types* » en fonction des résultats scolaires et du projet professionnel du lycéen.

Non au partenariat Entreprises privées/Lycées !

Dans la même intervention, Sarkozy annonce sa volonté de permettre la création de partenariat entre les entreprises privées et les lycées, sur le modèle de la privatisation des universités permis par la LRU. Ce projet a deux objectifs.

D'une part, permettre au patronat d'investir directement dans les lycées et faire d'une pierre deux coups en justifiant le désengagement financier de l'État et des régions et en permettant au patronat de conclure de juteux accords avec les chefs d'établissements.

D'autre part, permettre au patronat d'avoir accès à une main d'œuvre gratuite corvéable à merci, puisque ce projet prévoit d'imposer des stages pour les lycéens afin de leur faire « *découvrir* » le monde du travail...

Outre cela, l'objectif final reste le même que pour la présélection et la suppression de la carte scolaire : créer une éducation à deux vitesses avec d'un côté les lycées de « *riches* », sponsorisés par des grandes entreprises qui ouvrent les portes des pôles d'excellence et de l'autre les lycées de « *pauvres* », sans moyens qui n'ont comme débouchés que les filières professionnalisante au rabais financées par le patronat local.

D'autre part, en multipliant les entretiens d'orientation : les lycées doivent rédiger un document de dialogue avec les parents et le lycéen mais également organiser des conseils de classes dédiés à l'orientation. Ceux-ci donnent, « *un avis à chaque lycéen sur ses intentions d'orientation* ». Le gouvernement, en plus de supprimer 50 000 postes dans l'éducation nationale depuis 2003, entend accroître les « *missions* » des enseignants. Ainsi, « *les professeurs, et en particulier les professeurs principaux, accompagnent également les élèves dans la préparation de l'entretien quand celui-ci leur est proposé ou quand le lycéen le sollicite* ». Faut-il rappeler que ce n'est pas à l'enseignant d'assurer les tâches d'orientation mais au conseiller d'orientation psychologue ?

Les universités peuvent « *proposer à l'élève un entretien individualisé ou une information collective.* Les

³ Intervention du 8 avril 2009 au lycée Samuel de Champlain à Chennevières sur Marne (Val de Marne).

entretiens individuels tiennent une place essentielle dans le dispositif pour certains étudiants afin de les accompagner dans leur orientation et ceux-ci se tiennent suffisamment tôt dans l'année pour permettre un choix éclairé ». Les entretiens en tête-à-tête avec le représentant de l'université risquent d'accroître la pression sur les lycéens qui souhaitent poursuivre dans leur vœu malgré un avis négatif. Les trois types de réponses prévues au dossier illustre bien cet aspect : « *Il appartient aux universités d'adresser à l'élève une réponse sous la forme :*

- 1) soit d'un encouragement à s'inscrire dans la filière souhaitée ;*
- 2) soit d'une recommandation à infléchir ses vœux, en envisageant une mention de licence correspondant mieux à son parcours scolaire et à son projet professionnel ;*
- 3) soit d'une information précise conduisant à recommander d'autres filières qui lui offriront de meilleures chances de réussite.*

L'établissement pourrait utilement accompagner toute recommandation faite à l'élève d'infléchir ses vœux ou de s'inscrire dans une autre filière, d'une information sur les compléments de formation indispensables qu'il lui serait nécessaire de suivre s'il maintenait son choix initial ».

On le voit clairement, la multiplication des entretiens, avec les parents, avec les professeurs, avec les représentants de l'université, avec le conseiller d'orientation a comme objectif de faire pression sur les choix des lycéens. En clair, il va falloir serrer les dents pour s'inscrire dans les filières de sciences humaines !

Orientation et Inscription de droit à la filière et la fac de son choix : Oui ! Sélection des lycéens : Non !

Le gouvernement nous parle d'« *orientation active* », de « *simple avis* » mais dans le même temps, il supprime massivement des postes au concours de Conseiller d'Orientation Psychologue (COP), alors que ces derniers sont en principe chargés d'assurer une permanence dans chaque établissement. Il existe un problème d'orientation à l'école, mais celui-ci ne sera certainement pas réglé en supprimant des postes ! Ainsi, le nombre de places au concours est passé de 287 en 2002 à 50 en 2009. Quand on sait qu'il y avait 4 531 lycées en France en 2008, on peut se demander si ces créations de postes sont suffisantes... Le Gouvernement veut supprimer ces postes, de fonctionnaires, comme le démontre le projet de transfert des COP aux régions finalement abandonné en juin 2003 après la mobilisation massive des personnels ou encore le projet en 2005 visant à favoriser le recrutement de conseillers d'orientation non psychologues. Le projet de transfert aux régions a ressurgi en juillet 2007 avec le rapport Apparu sur le projet de loi LRU.

En appliquant ce projet, le gouvernement peut ainsi avancer de plusieurs pas dans la direction de la privatisation et de la destruction de l'enseignement public.

- **Il s'assure la disparition à terme des COP** qui n'auront plus d'utilité, les universités se chargeant de faire le tri.
- **Il achève la destruction du contenu national des diplômes** en imposant le contrôle continu comme référence pour l'inscription à l'université. Dans ce cadre, le baccalauréat n'est plus qu'un simple document administratif qu'il faut justifier pour obtenir sa carte d'étudiant. Il n'est plus le premier grade universitaire, c'est à dire le diplôme national reconnu dans les conventions collectives qui permet une inscription de droit dans l'université et la filière de son choix.
- **Il met en place la sélection des lycéens avant l'entrée dans l'université** et permet ainsi la mise en oeuvre concrète des pôles d'excellence universitaire. La création d'un enseignement secondaire et supérieur à plusieurs vitesses devient désormais possible. En effet, partant du constat que les lycéens vont être pré-sélectionnés sur leur contrôle continu et que les établissements ont une relative autonomie, il y a de fortes probabilités pour que les pôles d'excellences passent des partenariats avec des lycées d'excellence pour permettre s'assurer que les lycéens suivent bien les bons enseignements et les bonnes options. Pour les autres, un enseignement au rabais et la perspective, au mieux, d'une filière courte d'enseignement supérieur professionnalisante, c'est-à-dire sponsorisée par une entreprise privée et sans diplôme à la clé.

Une urgente nécessité de se mobiliser !

Alors que le dispositif était encore « expérimental », 67 universités sur 84 l'adoptent dès la rentrée 2007, preuve que les présidences d'université sont prêtes dans leur grande majorité à sélectionner les lycéens et ainsi à accepter la mise en concurrence des établissements. Sa généralisation interviendra à la prochaine rentrée universitaire de septembre 2009 et sera obligatoire pour la rentrée 2010. Ensemble, lycéens, étudiants, enseignants, il est possible de faire reculer le gouvernement et de refuser la sélection à l'entrée de l'université. **L'éducation doit être publique, laïque et gratuite pour tous de la maternelle à l'université !**



Le gouvernement a reculé en 2005 sur le projet de loi Fillon. Il a reculé en 2006 sur le CPE. Il vient de reculer en 2009 sur le projet Darcos de réforme des lycées. A chaque mouvement, les lycéens ont démontré leur capacité de mobilisation et d'auto-organisation. Nous savons tous que le recul du gouvernement est tactique, afin d'éviter la convergence des luttes avec l'ensemble de la jeunesse et des travailleurs. Nous savons aussi que le gouvernement n'a pas renoncé à ses projets, comme le démontre cette question, mais également celle des partenariats entreprises/lycées. Nous avons donc une responsabilité : celle de lutter contre les attaques du gouvernement qui poursuit les objectifs fixés par l'OCDE : « *Faire de l'éducation le marché du 21e siècle* ».

Refusons les financements privés et les intérêts du patronat ! L'école publique doit être financée exclusivement par des fonds publics !

Refusons la casse du contenu national de nos diplômes et de la précarité qui en découle ! Pour un vrai travail, un vrai salaire, un vrai statut pour tous !

Non à la présélection dès février des lycéens !

Pour une inscription de droit et de fait des titulaires du bac dans la filière et l'université de leurs choix !

<http://fseul.free.fr>